

Doctorat canonique en Droit canonique

Informations générales

Nature de la formation

Diplôme canonique / ecclésiastique

Niveau de recrutement

Bac + 5

Conditions d'admission**Durée de la formation**

6 semestres

Lieu(x) de formation

Paris

Stages

Non

Frais d'inscription

Entre 3620 € et 1860 €

[En savoir plus](#)

Modalités

[Temps plein](#)

Présentation

Objectifs

Ce programme assure une initiation à la recherche et une formation scientifique.

Admission

Publics

Niveau de recrutement : Bac + 5

Modalités

Temps plein

Conditions d'admission

Pour préparer un Doctorat canonique en Droit canonique, la Licence canonique en Droit canonique est requise.

Pour préparer un Doctorat canonique en Droit canonique, conjointement avec le Doctorat en Droit de la Faculté Jean-Monnet, Université de Paris-Sud XI, la Licence ecclésiastique en Droit canonique et l'Habilitation à préparer une thèse conjointe au Master 2 de la Faculté Jean-Monnet de Sceaux sont requises.

Inscription

Entretien avec le Doyen au mois juillet ou septembre qui détermine l'autorisation d'études ; puis inscription administrative en juillet ou septembre.

Frais d'inscription

Entre 3620 € et 1860 €

Programme

Outre la préparation de la thèse :

Programme canonique facultaire

- D1 : suivi et validation d'un cours et de trois séminaire en vue d'obtenir la Capacité doctorale. Assiduité aux activités du Collège Doctoral de l'ICP et aux réunions de doctorants.
- D2 : assiduité au Programme européen Gratianus-Socrates (octobre à décembre), aux activités du Collège Doctoral de l'ICP et aux réunions de doctorants.
- D3 : Assiduité aux activités du Collège Doctoral de l'ICP et aux réunions de doctorants.

Programme en collaboration avec la Faculté Jean-Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud XI)

- D1 : assiduité au Programme européen Socrates-Gratianus, aux activités du Collège Doctoral de l'ICP et aux réunions de doctorants.
- D2, D3 : assiduité aux travaux du Collège Doctoral de l'ICP et aux réunions de doctorants.

Modalités d'évaluation

L'avancée du travail de la thèse est contrôlée par des rencontres régulières avec le Directeur de la thèse, selon le rythme déterminée par le Doctorant et son directeur. Le Directeur en rend compte au Doyen de la Faculté.

Faculté ou Institut de rattachement

Faculté Droit Canonique

Contact

Faculté de Droit canonique

33 (1)1 44 39 52 82

[Courriel](#)